UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT Q.2951 Corrigendum 1 (05/98)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION RNIS à large bande – Protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation d'accès

Description d'étape 3 des services complémentaires d'identification de numéro du RNIS à large bande au moyen du système de signalisation numérique d'abonné n° 2 – Appel de base

Corrigendum 1

Recommandation UIT-T Q.2951 - Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q

COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1-Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4-Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60-Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100-Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120-Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250-Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310-Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400-Q.499
COMMUTATEURS NUMÉRIQUES	Q.500-Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600-Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700-Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850-Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000-Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100-Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200-Q.1999
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000-Q.2999
Aspects généraux	Q.2000-Q.2099
Couche d'adaptation ATM de signalisation (SAAL)	Q.2100-Q.2199
Protocoles du réseau sémaphore	Q.2200-Q.2299
Aspects communs des protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation d'accès, la signalisation de réseau et l'interfonctionnement	Q.2600-Q.2699
Protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation de réseau	Q.2700-Q.2899
Protocoles d'application du RNIS-LB pour la signalisation d'accès	Q.2900-Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T Q.2951

DESCRIPTION D'ETAPE 3 DES SERVICES COMPLEMENTAIRES D'IDENTIFICATION DE NUMERO DU RNIS A LARGE BANDE AU MOYEN DU SYSTEME DE SIGNALISATION NUMERIQUE D'ABONNE N° 2 – APPEL DE BASE

00	DD		T T T T	- 1
1 11 1	עע	II JHN	DUM	- 1
	1/ 1/	1 11 21 3	11767191	

Résumé

Le présent corrigendum est émis afin de corriger des erreurs éditoriales et des erreurs techniques minimes se trouvant dans la Recommandation UIT-T Q.2951 (1995) – "Description d'étape 3 des services complémentaires d'identification de numéro du RNIS à large bande au moyen du système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Appel de base".

Source

Le Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T Q.2951, élaboré par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 15 mai 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.2951

DESCRIPTION D'ETAPE 3 DES SERVICES COMPLEMENTAIRES D'IDENTIFICATION DE NUMERO DU RNIS A LARGE BANDE AU MOYEN DU SYSTEME DE SIGNALISATION NUMERIQUE D'ABONNE N° 2 – APPEL DE BASE

CORRIGENDUM 1

(Genève, 1998)

a) Les deux retraits dans le deuxième alinéa du 1.10.1.1 sont remplacés par:

lorsque l'identification du plan de numérotage/adressage indique *plan de numérotage téléphonique/RNIS* (*voir la Recommandation E.164*), le type de numéro est inclus dans l'élément d'information numéro de demandé transmis à l'utilisateur appelé et sera codé comme suit:

- inconnu (voir le Tableau 4-12/Q.2931, la Note 2 concernant le "type de numéro");
- *numéro d'abonné*, *numéro national* ou *numéro international* (voir le Tableau 4-12/Q.2931, la Note 3 concernant le "type de numéro").
- *b)* Les premier et deuxième alinéas du 2.8 sont remplacés par:

le numéro multiple d'abonné de l'utilisateur appelé est codé dans l'élément d'information numéro de demandé conformément au 4.5.11/Q.2931.

Le numéro multiple d'abonné de l'utilisateur appelant est codé dans l'élément d'information numéro de demandeur conformément au 4.5.13/Q.2931.

c) Les deux retraits dans le deuxième alinéa du 2.9.1.1 sont remplacés par:

lorsque l'identification du plan de numérotage/adressage indique le *plan de numérotage téléphonique/RNIS* (*voir la Recommandation E.164*) ou un plan *inconnu*, le type de numéro, inclus dans l'élément d'information numéro de demandeur transmis au réseau, sera codé comme:

- inconnu (voir le Tableau 4-14/Q.2931, la Note 2 concernant le "type de numéro");
- numéro d'abonné, numéro national, ou numéro international (voir le Tableau 4-14/Q.2931, la Note 3 concernant le "type de numéro").
- d) La définition du terme "utilisateur desservi" dans le 3.3.3 est remplacée par:
- **3.3.3 utilisateur desservi**: utilisateur d'un numéro RNIS donné qui a fait l'objet d'un abonnement au service complémentaire d'identification de la ligne appelante pour des appels arrivée. L'utilisateur desservi est aussi connu comme l'utilisateur appelé.
- e) La Note 1 au 3.9.2.1.1.2 est remplacée par:

NOTE 1 — Certains réseaux peuvent recevoir, dans un élément d'information numéro de demandeur, un numéro RNIS complet avec, outre le champ de chiffres du numéro, une séquence de chiffres d'échappement et avec le champ du type de numéro positionné à la valeur "inconnu".

- f) Dans le sixième alinéa du 3.9.2.3.1, le texte relatif au positionnement de l'indicateur de présentation est modifié comme suit:
- ... L'indicateur de présentation sera positionné à la valeur numéro indisponible et ...

g) La Note à la fin du 3.9.2.3.1, est modifiée comme suit:

NOTE – Si l'indicateur de présentation, figurant dans l'élément d'information numéro de demandeur reçu par l'utilisateur, est positionné à la valeur *numéro indisponible* ou *identification restreinte*, ...

- h) Dans le premier alinéa du 3.11 "Interfonctionnement RNIS-LB \rightarrow RNIS-BE", remplacer "demandeur dans le protocole DSS 1" par "demandé dans le protocole DSS 1".
- i) La définition du terme "utilisateur desservi" au 4.3.3 est remplacée par:
- **4.3.3 utilisateur desservi**: utilisateur d'un numéro RNIS donné qui a fait l'objet d'un abonnement (de façon permanente ou par appel) au service complémentaire d'identification de la ligne appelante pour des appels de départ. L'utilisateur desservi est aussi connu comme l'utilisateur appelant.
- *j)* Dans le premier alinéa du 4.11 "Interfonctionnement RNIS-LB \rightarrow RNIS-BE", remplacer "demandé dans le protocole DSS 1" par "demandeur dans le protocole DSS 1".
- *k) La définition du terme "utilisateur desservi" au 5.3.3 est remplacée par:*
- **5.3.3 utilisateur desservi**: utilisateur d'un numéro RNIS donné qui a fait l'objet d'un abonnement qui s'est abonné au service complémentaire d'identification de la ligne connectée pour des appels départ. L'utilisateur desservi est aussi connu comme l'utilisateur appelant.
- l) Sur la Figure 5-1 du 5.8.1, ajouter un astérisque après l'octet 6 pour indiquer que le champ de chiffres du numéro de l'élément d'information numéro concerné est un champ facultatif.
- m) La Note de la Figure 5-1 au 5.8.1, est remplacée par:
- NOTE Voir le Tableau 4-14/Q.2931 pour la signification et le codage des champs des octets 5, 5a, 6, etc.
- n) Dans le sixième alinéa du 5.9.2.1.1, le texte relatif au positionnement de l'indicateur de présentation sera modifié comme suit:
- ... L'indicateur de présentation sera positionné à la valeur numéro indisponible et ...
- *o)* La Note à la fin du 5.9.2.1.1, est modifiée comme suit:

NOTE – Si l'indicateur de présentation, figurant dans l'élément d'information "numéro connecté" reçu par l'utilisateur, est positionné à la valeur *numéro indisponible* ou *présentation restreinte* ...

p) Le troisième alinéa du 5.9.2.3.1.2 est remplacé par:

lorsqu'il reçoit un message CONNECT de l'utilisateur connecté, le réseau vérifiera si les éléments d'information numéro connecté et sous-adresse connectée sont présents.

q) Le dernier alinéa du 5.9.2.3.1.2 est remplacé par:

l'élément d'information sous-adresse connectée, s'il est disponible, sera transmis en transparence à travers le réseau. Les actions au niveau du centre local d'arrivée sont résumées dans le Tableau 5-2, si aucun accord spécial ne s'applique.

r) Ajouter le texte suivant au bas du 5.9.2.3.1.3:

lorsque l'élément d'information de numéro connecté est présent, le réseau positionnera la valeur de l'indicateur de filtrage à la valeur *fourni par l'utilisateur, non filtré*.

- s) Le paragraphe situé au bas du Tableau 5-3 ("Si le message CONNECT ... fourni par l'utilisateur, non filtré.") est supprimé.
- t) [modification du texte anglais (Tableau 5-3) ne s'appliquant pas à la version française]
- *u)* La définition du terme "utilisateur desservi" au 6.3.3 est remplacée par:

au service complémentaire d'identification de la ligne appelante (en permanence ou sur la base de
l'appel) pour des appels arrivée. L'utilisateur desservi est aussi connu comme l'utilisateur connecté.

	SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T
Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation